



Comité de pilotage Avesnoiseries du 11 avril 2026

Présents : Jérémie TONDEUR / Martine DERIEUX / Jean MATTON / Anne-Marie FAUCONNIER / Denis DOBBLESTEIN / Cécile HOCHÉZ / Laëtitia LEBLOND / Jean Marie HANNECART / Marie-France LACCORD / Yvonne BURLET / Chantal PISSON / Nicolas BROCHE / Elisabeth CARPENTIER / Jean claude DESENNE

Visio : Jean et Valérie DROUAULT / Yann LEBLOND / Véronique BRULET / Danielle DURANT.

Rappel du COPIL : Le Comité de pilotage est l'organe décisionnaire de l'association. Il est ouvert à tous les adhérents sans exception. Toutes les décisions y sont débattues et prises à la majorité des présents. Il est préparé en amont par le bureau de coordination qui prépare les sujets et l'ordre du jour et qui met en application les décisions du COPIL.

Ordre du jour.

- **Nouveau membre et rôles du bureau**
- **Mécénat**
- **Médiathèque Avesnes / H**
- **La vie de château Trélon**
- **Gommegnies 2026**
 - **Ecriture**
 - **Dates**
 - **Prix des billets**
 - **Répétitions**
 - **Budget**
- **Projets à venir**
 - **Gîtes de France**
 - **Trélon / Solre le Château**
 - **Maubeuge**
- **Questions diverses**
 - **Local Avesnes sur Helpe**
 - **Toilettes sèches**

Nouveau membre et rôles du bureau

Suite à l'assemblée générale du 28 février dernier, le bureau de coordination peut compter jusqu'à 11 membres. Celui-ci est actuellement composé de 9 personnes. Il y a donc potentiellement 2 places à pourvoir. Conformément au vote de l'assemblée générale, en cas de



vacances, le bureau peut accueillir un nouveau membre avec l'acceptation du comité de pilotage.

Flavie Burlet, Céline Lion demandent à intégrer le bureau de coordination

Validé par le COPIL

Conformément à ses statuts, mise à part un président, l'association n'a pas besoin de définir de rôle au sein du bureau (trésorier, secrétaire...).

Toutefois, pour des raisons purement administrative (demandes de subventions...) il est préférable de « flécher » des personnes sur certains postes. Il est également important pour la vie de l'association d'avoir un « pilote » sur certains pans d'activité.

Les membres du bureau souhaitent donc se répartir les rôles suivants :

Trésorier : chargé de suivre les comptes en parallèle du président et du salarié. Il sera également si besoin en charge des caisses lors des différents événements : Yann / Flavie

Secrétaire : prise des notes et élaboration des CR de réunion (COPIL et AG) : Ingrid, Anne Marie, Martine

Costumes : Catherine

Communication : Céline, Léa

Billetterie : Flavie

Matériel : Jean Claude, Denis

Catering / accueil bénévoles : Denis, Laetitia.

Rem : Même si elle ne fait plus partie du bureau, Danielle durant souhaite continuer à être en charge des décors. Véronique BURLET et Jean Marie HANNECART venant en soutien sur chaque projet.

Mécénat :

L'association étant reconnue d'intérêt général, peut délivrer des reçus fiscaux aux entreprises et particuliers qui souhaitent lui faire un don.

Jusqu'ici, l'association reçoit deux types de mécénat :

- Un mécénat « d'événementiel » sollicité lors de ses grands spectacles. Celui-ci peut atteindre jusqu'à 20% du budget. En compensation, les entreprises s'offrent une visibilité sur nos événements (Attention, la valeur de la compensation ne doit pas excéder 20% du don). Ce mécénat est sollicité lors des spectacles avec suivant une grille de participation préétablie.
- Un mécénat « ponctuel » : dons reçus effectués par des particuliers ou des entreprises qui souhaitent simplement participer à la vie de l'association.



Aujourd'hui, à la vue de la multitude de projets tout au long de l'année, il est proposé de créer un mécénat « annuel » afin de solliciter les entreprises sur une année ou plusieurs années civiles en établissant une grille de participation avec des propositions de compensation.

NB : Conformément au rescrit fiscal obtenu en 2014, l'association ne peut délivrer des reçus fiscaux que dans le cadre de la création de spectacles vivants. Ses autres activités pouvant être considérées comme concurrentielles.

Proposition de grille :

Niveau de contribution

Spéctateur	Comédien	Producteur
à partir de 500 € soit 200 € après déduction d'impôts	à partir de 1 000 € soit 400 € après déduction d'impôts	à partir de 1 500 € soit 600 € après déduction d'impôts
Remerciements sur les réseaux sociaux Logo, citation et lien vers votre site internet depuis lesavesnoiseries.fr		
Votre logo sur nos liurets de spectacles (liurets d'enquête / programmes)		
1/4 page sur un liuret de spectacle (Lorqu'ils sont composés d'encarts publicitaires)	1/4 page sur nos liurets de spectacle (Lorqu'ils sont composés d'encarts publicitaires)	1/2 page sur nos liurets de spectacle (Lorqu'ils sont composés d'encarts publicitaires)
X	1 bâche ou kakémono (dans l'enceinte de nos spectacles ¹)	3 bâches ou kakémonos (dans l'enceinte de nos spectacles ¹)
2 Pass' annuel (pour assister à nos spectacles ¹)	3 Pass' annuel (pour assister à nos spectacles ¹)	4 Pass' annuel (pour assister à nos spectacles ¹)
1: Bâche ou kakémono fourni(s) par vos soins / Uniquement les spectacles produits par l'association. Les spectacles interprétés par les Avesnoiseries mais produits par un autre organisme ne sont pas éligibles. *Nous vous fournirons une attestation conforme aux attentes des services fiscaux.		

MAIS AUSSI LE PARTENARIAT LOGISTIQUE :

Ils vous est également possible de nous aider grâce au don en nature. (nous contacter)



PS : lors de grand projet, un Mécénat « spectacle » sera bien entendu proposé. Les compensations seront donc accès spécifiquement sur un projet. Pour les mécènes qui participent annuellement, des compensations supplémentaires seront proposées au cas par cas.

Validé par le COPIL

Rem : Peut on envisager un Pass'annuel pour les particuliers ?

Rep :

- *Dans le cadre d'un don bien sûr oui. Mais, attention à ne pas transformer le don en vente déguisée (CAD vendre des pass' annuels en remettant un CERFA de don).*
- *Par contre il est trop compliqué aujourd'hui d'envisager un pass' annuel à commercialiser car nous n'avons pas suffisamment de recul sur la programmation (nombre de spectacles, coût et billetterie...).*

Médiathèque Avesnes / Helpe :

En contrepartie de la subvention 2025 accordée par la 3CA, et outre les clôtures de Solre-le-Château, il est prévu de mener des actions auprès de la médiathèque et auprès des services de la 3CA.

La première de ces actions consiste en une enquête théâtralisée type murder à destination des centres de loisirs de la 3CA. L'enquête est conçue comme un jeu de société dans lequel les enfants vont devoir poser des questions aux personnages et résoudre des épreuves pour obtenir des cartes indices et trouver le coupable et son mobile.

La date d'intervention est le mardi 21 avril matin dans l'un des centres de loisirs (à définir). Il y aura 5 rôles à pourvoir (en plus d'un maître du jeu).

Une convention est en cours d'élaboration.



La Vie de château à Trélon :

Comme prévu, la pièce va se jouer 6 fois le WE du 30 avril au 3 mai. La jauge par représentation est de 40 personnes. Prix : 15 euros par adulte / 10 euros enfants (moins de 12 ans) :

La pièce est une co-production avec le château de Trélon. Les bénéfices seront donc répartis entre les deux structures.

Malgré les désistements de dernière minute et les absences aux répétitions, la pièce se jouera quoiqu'il arrive. Il serait trop difficile de trouver une autre date dans l'immédiat, et cela anéantirait le travail des comédiens depuis décembre.

Les billets sont disponibles via hello asso

Gommegnies 2026 :

➤ **Ecriture**

Les 4 ateliers d'écriture de 2 heures chacun (40 personnes cumulées sur les 4 ateliers), qui se sont déroulés au mois de février, ont vu l'édification d'un nouveau scénario autour de Célestin Hennion.

Cette fois, l'histoire se passe en 1896 avant la création des Brigades du Tigre lorsque Célestin est commissaire de police et qu'il assure la sécurité du Tsar Nicolas 2 de Russie.

A la suite d'une soirée au cabaret (salle des fêtes) la danseuse vedette de la troupe Marinski (Mathilde / le léopard d'Amour), qui devait être témoin au mariage de son amie Jeanne le lendemain a disparu. Il faudra donc découvrir pourquoi.

Le spectacle s'intitule « La Panthère de Sibérie ». Il est composé de 4 scènes : une scène de Cabaret / Une scène de Mariage / Une scène de marché / une scène de banquet. Les spectateurs pourront également interroger les membres de la troupe pour obtenir des indices. A la fin du spectacle, ils pourront débriefer avec le commissaire sur la résolution de l'enquête. Si possible, une scène de fin (flashback) sera également proposée.

Les dialogues sont en cours d'élaboration et seront prêts (et relus par le groupe d'écriture) pour le début des répétitions.

REM : Est-il possible de faire mention des brigades du Tigre pour rappeler que Célestin Hennion en est le créateur.

Rep : Oui, nous rajouterons un sous-titre « Une enquête de Célestin Hennion, l'inventeur des brigades du Tigre ».



➤ **Dates / horaires**

Les dates présélectionnées par l'association et la mairie pour 2026 sont le lundi 13 et le mardi 14 juillet.

Suite à l'écriture du scénario et de l'envergure du spectacle (avec notamment une grande scène de cabaret), le groupe d'écriture aimerait que le spectacle soit proposé sur 3 soirs afin de valoriser le travail effectué.

Le choix de le faire sur 2 jours uniquement avait été pris par rapport à la mobilisation des bénévoles de la commune au niveau de la buvette et de la restauration. Si 3 jours, peut-être est-il possible que la restauration le premier soir (dimanche) se fasse uniquement par le biais de food truck ?

Dates de spectacle : Dimanche 12, lundi 13, mardi 14 juillet

Horaires :

Rappel 2025 : De 18h à 20h : Vend. 11 juillet / De 16h à 19h30 : Sam. 12, Dim. 13 et Lun. 14 juillet.

Proposition 2026 : 16h à 20h tous les jours ?

Validé par le COPIL

Rem : Il peut être intéressant d'envisager un partenariat avec les nuits secrètes sur les parcours secrets. Ils seront donc contactés pour voir les possibilités.

➤ **Prix des billets**

2025 : Normal 9€ / Réduit 6 € / Gratuit moins de 12 ans / Prévente 8€

Proposition identique pour 2026

Validé par le COPIL

➤ **Répétitions**

2025 : 5 répétitions / scène.

Proposition pour 2026 :

- les mercredis 6, 20 mai, 3, 17 juin, 1^{er} juillet dans le secteur d'Avesnes sur Helpe

- Les vendredis 15. 29 mai, 12, 26 juin, 3 juillet à Gommegnies

Répétition générale le vendredi 10 juillet.

Des dates supplémentaires pourront être proposées en fonction de l'avancée des répétitions.



➤ Budget

En cours d'élaboration. Il devrait être sensiblement égal à 2025 mais risque d'être plus dur à boucler car pas de possibilité de solliciter du FDVA en 2026.

La commune de Gommegnies participe à hauteur de : 4 000€ comme l'année dernière

Communauté de communes du Pays de Mormal : difficile de répondre à l'heure actuelle car les délégations n'ont pas encore été faites aux différents VP.

Projets à venir :

➤ Gîtes de France

Prestation commandée en 2025 pour l'organisation des 50 ans le dimanche 13 septembre 2026. Au programme animations vidéo et pastille humoristique. Il y aura peut-être un besoin (minime) de comédiens pour les vidéos et pour un jeu « impro » en live sur place.

➤ Trélon

Le nouveau délégué à la culture de Trélon souhaite monter un projet avec l'association dès 2026. Le format pourrait être un mini village théâtre d'un WE (format Gommegnies ou Solre le château) ou une « grosse murder ».

Un RDV va être pris rapidement.

➤ Solre-le-Château

Pas de nouvelles pour l'instant sur la reconduction du projet. Le président est chargé de contacter le maire pour connaître ses projets sur le sujet.

➤ Maubeuge

Comme convenu lors d'un précédent RDV (en janvier) avec le service culturel, un RDV doit être planifier d'ici peu avec les élus décisionnaires afin de définir :

- la forme du spectacle (village théâtre, son et lumière...) et plus ou moins le thème
- la date (quand ? combien de représentation)
- Un budget ou une enveloppe budgétaire globale (qui sera définie forcément par le type de spectacle)
- La portance : Mairie ou Association ? PS : il est sans doute plus simple que l'association porte le projet mais elle aura besoin de l'appui financier et technique de la municipalité et de ses partenaires (mécénat, aggro...)
- Implication de la population : quel niveau participatif (écriture, jeu, ateliers, implication des écoles ???)



- Planning prévisionnel

Vu le temps restreint de préparation et l'ampleur théorique du projet, l'aide extérieure de la FABRIK sera sans doute nécessaire.

Questions diverses :

➤ **Local**

Une pièce du local d'Avesnes est aujourd'hui inutilisable à cause d'une fuite de toiture. Le président se charge de contacter les services de la ville afin de voir comment réhabilité cet espace.

Rem : Le local est pour l'instant prêté gracieusement par la ville d'Avesnes. En parallèle il y a du matériel stocké à Saint Hilaire, à Solre le Château et à Lez-Fontaine. IL serait bien qu'à terme, l'association puisse trouver un local dans lequel elle pourrait stocker son matériel et ses costumes (tout en ayant un espace de répétition). Merci à tous d'être attentif sur d'éventuelle opportunités.

➤ **Toilettes sèches**

Chambre d'eau : Les toilettes sèches ont été sollicités par la Chambre d'eau le WE du 21 au 25 mai dans le cadre d'une manifestation. A la vue du partenariat qui lie les 2 associations, il est proposé de mettre les toilettes à disposition gratuitement. Seul un dédommagement pour le transport et l'installation sera facturé.

Validé par le COPIL

2 autres demandes ont été faites à ce jour :

- Les Clicotteux pour le petit Wood à Semeries. Reservation ferme pour le WE du 20 au 24 août, devis à faire.
- Une demande de renseignement pour le WE du 8 mai. (réponse en cours)

Denis et Jean Claude se chargeront du transport et de l'installation pour ces 3 dates.

➤ **Brocante de Lez Fontaine**

Jean Marie propose de faire un tri dans son garage pour vendre du matériel non utilisé par l'association lors de la brocante de Lez Fontaine. IL faudra donc trouver des bénévoles pour tenir le stand et faire le tri en amont de la brocante.